

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

16 février 2015

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **16 février 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution. Dans le cadre de l'annexe H, le comité a décidé de mettre en place des rabais *différents* à compter du 2 février pour les variétés McIntosh, Spartan et Cortland - **Prenez note qu'un rabais avait été omis lors du comité du 2 février et que nous l'avons ajouté. VOIR LES DÉTAILS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.**

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 35,00 \$ C : 35,00 \$
A compter du 15 sept. 14		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$				


Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

* Spécifications pour la Honeycrisp

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

PROMOTIONS CIBLÉES

Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. *TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.
Du 8 janvier au 1 ^{er} février 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.

<p>Du 2 février au 29 avril 2015</p> <p></p> <p>Correction à la décision du 2 février 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p>ou</p> <p>Promotion en circulaire formats sac ou cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)	
<p>Du 15 octobre au 3 décembre 2014</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. (aux fins de clarification)</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en sac.</p>
<p>Du 12 novembre au 7 janv. 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. . (aux fins de clarification)</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p> <p>*TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.</p>
<p>Du 8 janvier au 2 avril 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. . (aux fins de clarification)</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p>

S: Sac

C: cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variétés ciblées** au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, **les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H**.

OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle **par variété** ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				

* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec **les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.**

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **lundi 9 mars 2015 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du **26 janvier 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telles que décrites ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 26 janvier 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)

**** À compter du 26 janvier 2015, toutes les pommes réfrigérées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées à 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres.**

*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la **demande des parties** pour discuter des prix des pommes tardives.

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er février 2015 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er février 2015	Pommes utilisées en janv 2015	Pommes utilisées en janv 2014
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	180	0	0	180	450	4 481
		AC	3 100	87 880	319 083	135 078	257 409	802 550	162 889	96 820
	Transf.	Réfr.	0	0	6 000	5 900	27 919	39 819	47 983	30 174
		AC	0	2 996	96 414	236 102	34 326	369 838	13 587	9 315
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	666	0	0	666	1 656	1 264
		AC	1 200	45 122	147 050	32 638	82 816	308 826	72 415	40 506
	Transf.	Réfr.	0	0	0	3 640	4 541	8 181	30 866	30 249
		AC	0	874	510	24 384	0	25 768	2 344	-2 020
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	650
		AC	0	0	738	0	1 400	2 138	490	340
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	2 880	2 880	709	6 752
		AC	0	0	1 692	0	0	1 692	36	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	162	0	0	162	2 166	1 110
		AC	400	12 591	55 530	16 342	37 695	122 558	31 333	9 785
	Transf.	Réfr.	0	0	2 000	300	1 404	3 704	3 971	12 465
		AC	0	126	144	457	0	727	22	241
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	774	0	0	774	1 890	500
		AC	800	44 402	104 518	25 738	87 573	263 031	72 527	15 554
	Transf.	Réfr.	0	0	2 000	2 060	0	4 060	18 006	11 865
		AC	0	190	623	9 264	0	10 077	-21	-398
Autres	Frais	Réfr.	0	0	144	0	0	144	11 021	598
		AC	0	8 413	6 682	2 310	1 152	18 557	13 106	4 863
	Transf.	Réfr.	0	0	0	11 220	648	11 868	18 244	15 761
		AC	0	566	90	185 034	0	185 690	-1 022	13 258
Total	Frais	Réfr.	0	0	1 926	0	0	1 926	17 183	8 603
		AC	5 500	198 408	633 601	212 106	468 045	1 517 660	352 760	167 868
	Transf.	Réfr.	0	0	10 000	23 120	37 392	70 512	119 779	107 266
		AC	0	4 752	99 473	455 241	34 326	593 792	14 946	20 396

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN JANVIER			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2015	369 943	2010	281 870
2014	176 471	2009	239 293
2013	182 193	2008	309 216
2012	224 749	2007	206 494
2011	247 317	2006	195 668

Codophone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel, agr.,
Fédération des producteurs de pommes du Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2014-2015\com16-02-15.doc